



PREFET DU NORD

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 104 - AVRIL 2014

SOMMAIRE

59_Präfecture du Nord

Secrétariat général

Arrêté N °2014108-0004 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire accordée à M. Marc- Étienne PINAULDT, secrétaire général de la préfecture du Nord chargé de l'intérim des fonctions de préfet délégué pour l'égalité des chances dans le Nord, délégué départemental adjoint par intérim de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acse)

..... 1



PREFET DU NORD

Arrêté n °2014108-0004

**signé par
Dominique BUR - Préfet du Nord**

le 18 Avril 2014

**59_Präfecture du Nord
Secrétariat général
DIPP- Direction des Politiques publiques**

Arrêté préfectoral portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire accordée à M. Marc- Étienne PINAULDT, secrétaire général de la préfecture du Nord chargé de l'intérim des fonctions de préfet délégué pour l'égalité des chances dans le Nord, délégué départemental adjoint par intérim de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé)

PRÉFET DU NORD

Secrétariat général

Direction des Politiques
Publiques

Bureau des Affaires
Départementales et du
Suivi de l'Action de
l'État

Arrêté préfectoral portant délégation de signature
en matière d'ordonnancement secondaire accordée à
M. Marc-Étienne PINAULDT, secrétaire général de la préfecture du Nord
chargé de l'intérim des fonctions de préfet délégué pour l'égalité des chances dans le Nord,
délégué départemental adjoint par intérim de l'Agence nationale pour
la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé)

**LE PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE NORD
PREFET DE LA REGION NORD-PAS-DE-CALAIS
PREFET DU NORD
Délégué de l'Acsé pour le département du Nord
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu la loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances ;

Vu le décret n° 2006-945 du 28 juillet 2006 relatif à l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé) ;

Vu le décret du 7 novembre 2009 portant nomination du directeur général de l'Acsé ;

Vu le décret du 8 avril 2011 portant nomination de M. Dominique BUR, Préfet de la région Nord - Pas-de-Calais, Préfet de la zone de défense Nord, Préfet du Nord ;

Vu le décret du 22 juillet 2011 portant nomination de M. Marc-Etienne PINAULDT, administrateur civil hors classe détaché en qualité de sous-préfet hors classe, Secrétaire général de la préfecture du Nord ;

Vu le décret du 14 février 2014 nommant M. Guillaume THIRARD, sous-préfet chargé de mission auprès du préfet de la région Nord - Pas-de-Calais, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret du 12 mars 2014 portant nomination de M. Pascal JOLY, préfet du Territoire de Belfort à compter du 7 avril 2014 ;

Vu le décret du 27 mars 2014 portant nomination de M. Serge BOULANGER, administrateur civil hors classe détaché en qualité de sous-préfet hors classe, directeur de cabinet du préfet de la région Nord-Pas-de-Calais, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté ministériel du 4 septembre 2012 portant nomination de Mme Annick PORTES, Directrice départementale de la cohésion sociale du Nord à compter du 10 septembre 2012 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 07 avril 2014 portant délégation de signature à M. Marc-Étienne PINAULDT, secrétaire général de la préfecture du Nord chargé de l'intérim des fonctions de préfet délégué pour l'égalité des chances dans le Nord ;

Vu l'instruction du directeur général de l'Acsé du 2 février 2010 ;

Vu la décision du 16 avril 2014 de la directrice générale de l'Acse portant nomination de M. Marc-Étienne PINAULDT, secrétaire général de la préfecture du Nord et préfet délégué pour l'égalité des chances par intérim, en qualité de délégué départemental adjoint par intérim de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances pour le département du Nord à compter du 7 avril 2014 ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture du Nord ;

ARRÊTE

Article 1er – Délégation de signature est donnée à M. Marc-Étienne PINAULDT, Secrétaire général de la préfecture du Nord chargé de l'intérim des fonctions de préfet délégué pour l'égalité des chances dans le Nord, délégué départemental adjoint par intérim de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acse), pour signer au nom du délégué, les actes relevant des programmes d'intervention de l'agence sur le département, dans la limite du budget annuel alloué par l'Acse pour le département, notamment les décisions et conventions attributives de subvention dans la limite de 90 000 € par acte, les modifications de rejet de subvention et les documents d'exécution financière du département.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement du préfet, délégué territorial de l'agence, le délégué départemental adjoint par intérim peut signer les décisions ou conventions au-delà du seuil de 90 000 €.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané du préfet, délégué territorial de l'Acse et de M. Marc-Étienne PINAULDT, secrétaire général de la préfecture du Nord chargé de l'intérim des fonctions de préfet délégué pour l'égalité des chances dans le Nord, délégué départemental adjoint par intérim de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acse), la délégation de signature qui est conférée à l'article 1^{er} du présent arrêté sera exercée prioritairement par :

- M. Guillaume THIRARD Secrétaire général adjoint
- M. Serge BOULANGER, Sous-Préfet, Directeur de cabinet du préfet

Article 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc-Étienne PINAULDT, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1er du présent arrêté sera exercée par Mme Annick PORTES, Directrice départementale de la Cohésion Sociale du Nord, par Mme Céline DOUAY, attachée principale d'administration de l'État, Chef de mission Politique de la Ville et Égalité des Chances et Mme Thérèse TILLY, Attachée d'administration de l'État, Adjointe au Chef de mission Politique de la Ville et Égalité des Chances pour la signature des documents d'exécution financière du budget du département, notamment les mandats, les bordereaux de mandats, les titres de recettes de subventions non justifiées, et les attestations de financement relatives aux décisions attributives de subventions pour les opérations financées au titre de l'Acse, à l'exclusion de toute décision financière d'octroi, d'irrecevabilité ou de rejet de subvention.

Article 4 – Le présent arrêté prendra effet à compter de sa date de publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Nord.

Article 5 – Le Secrétaire général de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, à la Directrice générale de l'Acse, au Directeur Régional des Finances Publiques du Nord – Pas de Calais et du département du Nord et publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 18 AVR. 2014



Dominique BUR